Le				٠.		٠.	٠.										-		•					
----	--	--	--	----	--	----	----	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	--	---	--	--	--	--	--



## Monsieur le Maire

<u>bjet</u> : Visite de l'école de	
Monsieur le Maire,	
Conformément à l'article L 231-4 du Code de l'Education qui indique « L'inspection de établissements d'enseignement du premier degré public est exercé 5° par les Délégue Départementaux de l'Education Nationale, » et de l'article D 241-34 qui précise : « Dans les écol publiques, la visite des Délégués Départementaux de l'Education Nationale porte notamment sur l'ét des locaux, la sécurité, le chauffage et l'éclairage, le mobilier scolaire et le matériel d'enseignement sur l'hygiène, la fréquentation scolaire, », je vous informe que j'organiserai une visite de votre école	és es tat nt, ole
Le DDEN de l'école	